

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.016

L'An deux Mille Quinze, le 25 février, à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 9 février 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 9 février 2015

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Thierry REGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme Eva ROY représentée par M. Philippe CAU
Mme Florence DEAU représentée par Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON
M. Yannick PAVON représenté par M. Didier BESSON

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Michel SERVIT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITE

Dans l'attente de la subvention définitive de 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une avance sur subvention de 10 000 € au VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN.

Cette subvention de 10 000 € sera déduite du montant attribué lors du vote du Budget Primitif 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer la subvention au VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN d'un montant de 10 000 euros et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 40 du Budget Communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 février 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO